



PROCÈS VERBAL

SÉANCE DU 23 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze le vingt-trois juin à 20 h 30, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Leu d'Esserent dûment convoqué s'est réuni à la salle Art et Culture sous la présidence de Monsieur EUVERTE Michel, Maire,

Etaient présents : Michel EUVERTE / Yvan HARDIVILLEZ / Pascale RIBOUEILLARD / Marielle ERNOULT / Jean-Michel MAZET / Ana MENDES / Martine WACHEUX / Laurent TARASSI / Jean-Luc WACHEUX / Alicia CONTINI / Fernande BELDAME / Sylvie POYE / Brigitte DUBOIS-LOMBART / Frédéric BÉTHENCOURT / Eric MÜLLER / Constance VAGANAY / Claude DOFFEMOND-BOUWYN / Brigitte BAYARD / Pascal DERAYE / Rachel GERTHOFFERT / Alain BLANCHARD

Etaient absents excusés : Stéphane HAUDECOEUR (pouvoir à M. MAZET) / Jean-Claude HUBERT (pouvoir à M. MÜLLER) / Marc PIANT (pouvoir à Mme ERNOULT) / Angéline FONTAINE (pouvoir à Mme RIBOUEILLARD) / Frédéric BESSET / Guy MICHALON (pouvoir à M. DERAYE).

Secrétaire de séance : Frédéric BÉTHENCOURT

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

Procurations : 5

Monsieur EUVERTE souhaite la bienvenue à Madame VAGANAY, Conseillère Municipale, qui assiste à son premier conseil municipal depuis son retour de Grande-Bretagne.

DÉCISIONS DU MAIRE

En date du 16 mai 2014, la municipalité a accepté la convention de coopération culturelle avec la Fondation Royaumont, pour la mise en place d'actions culturelles et de concerts sur la commune de Saint Leu d'Esserent pour un montant total de 10 500 €.

En date du 16 mai 2014, la municipalité a accepté la convention avec l'association un Château pour l'Emploi, pour le renouvellement d'un chantier d'insertion sur la commune de Saint Leu d'Esserent pour un montant total de 29 200,00 €, pour la période du 15 mai 2014 au 14 mai 2015.

En date du 16 mai 2014, la municipalité a accepté la convention avec l'association un Château pour l'Emploi, pour le renouvellement d'un deuxième chantier d'insertion sur la commune de Saint Leu d'Esserent pour un montant total de 29 248,50 €, pour la période du 15 avril au 14 octobre 2014.

Monsieur EUVERTE souhaite évoquer la distribution d'une motion à l'entrée du conseil municipal par les élus de l'opposition. Il indique que ce sont des décisions politiques qui dépassent le domaine communal. Monsieur EUVERTE propose de ne pas ajouter ce point à l'ordre du jour de ce conseil municipal mais d'aborder le sujet de la réforme territoriale en questions diverses.

Approbation du procès-verbal du 30 avril 2014

Monsieur DERAYE indique que l'ensemble des points a été vu avec Monsieur EUVERTE, notamment le point qui concerne les taux, et qu'il n'a donc pas de remarques à apporter.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1) Règlement intérieur du conseil municipal

En vertu de la loi d'orientation du 06 février 2002 relative à l'administration territoriale de la République, les conseils municipaux des communes de plus de 3 500 habitants doivent se doter d'un règlement intérieur.

Conformément à l'article L. 2121-8 du code général des collectivités territoriales, celui-ci doit être adopté dans les six mois qui suivent le renouvellement du conseil.

Ce document précise les modalités et les détails du fonctionnement de l'assemblée délibérante, définit également les conditions dans lesquelles les conseillers municipaux peuvent exercer leurs droits.

Le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le conseil municipal qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Monsieur EUVERTE indique que ce règlement intérieur a été élaboré en suivant et en adaptant à la commune les règlements standards proposés par l'association des Maires de France. Il s'agit pour l'essentiel des règles de fonctionnement du Conseil Municipal et des commissions, avec également la mise à disposition des moyens de communication pour le groupe d'opposition.

Monsieur DERAYE souhaite faire une remarque par rapport à l'article 31 consacré au bulletin d'information générale et au site internet. Il a demandé à Monsieur EUVERTE s'il était possible d'autoriser le groupe d'opposition à faire paraître une tribune chaque mois, sachant que le règlement proposé stipule qu'un quart de page par quadrimestre dans le cadre des 11 parutions annuelles lui soit consacré. Monsieur EUVERTE a expliqué que l'espace d'expression laissé au groupe d'opposition avait été très peu utilisé par l'ancienne mandature et qu'il ne tenait donc pas à autoriser une parution mensuelle pour le moment. Monsieur DERAYE indique que le groupe d'opposition va se mettre à l'essai et verra ce qu'il sera possible d'apporter par la suite en sachant que cette tribune doit servir pour l'intérêt général. Monsieur EUVERTE confirme que ce règlement pourra être réajusté s'il y a une volonté de bien coopérer ensemble.

Monsieur BLANCHARD explique qu'il aurait été intéressant de faire part des évolutions des précédents règlements intérieurs. Il souhaiterait que les réunions du conseil municipal soient plus actives, à raison d'une réunion par mois. Monsieur EUVERTE indique que les réunions du Conseil Municipal se tiendront autant de fois que nécessaire. Il ajoute qu'il y a une volonté de dialogue

également au travers des réunions des commissions municipales et des débats publics. Monsieur EUVERTE explique qu'il rencontrera Monsieur DERAYE avant chaque réunion de conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte le règlement intérieur à l'unanimité.

2) Mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

Dans le cadre de la dématérialisation des documents administratifs qui permet une simplification des échanges avec les services préfectoraux, des économies d'impression, de transmission et un gain de temps pour rendre les actes exécutoires, Madame MENDÈS propose au conseil d'accepter la télétransmission des actes en contrôle de légalité, de charger le Maire à signer tous les contrats nécessaires pour la réalisation de cette télétransmission et en particulier avec ADICO et avec Monsieur le Préfet de l'Oise.

Monsieur EUVERTE précise que l'association ADICO qui a mis en place ce dispositif a été créée par l'Union des Maires de l'Oise, pour apporter un support technique informatique aux communes de l'Oise.

Monsieur DERAYE considère qu'il s'agit d'une bonne avancée pour les collectivités et que ce dispositif permettra une réduction des coûts. Il ajoute que cette procédure a également été mise en place pour la comptabilité avec le PESV2. Monsieur EUVERTE précise sur ce dernier point qu'il s'agissait essentiellement d'une mise aux normes.

Monsieur BLANCHARD souhaite connaître les intentions de la municipalité en la matière. Dans l'éventualité où les documents ne seraient plus envoyés sous format papier, il faudrait consulter l'avis du conseil municipal. Il évoque la possibilité de mettre des mallettes numériques à disposition des conseillers. Monsieur EUVERTE indique que les documents continueront d'être transmis à la fois sous format papier et par mail. Il ajoute que le conseil municipal sera consulté en cas de modification de cette procédure. Par ailleurs, Monsieur EUVERTE explique que les documents de travail pourront être partagés avec la mise en place de codes d'accès.

Monsieur BLANCHARD considère qu'ADICO répond au mieux aux besoins des collectivités. Monsieur EUVERTE explique que la compétence principale de cette société était à l'origine l'assemblage d'ordinateurs, mais qu'elle se dirige également vers le support sur les logiciels Magnus et JVS et l'assistance et support technique.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

3) Désignation d'un représentant à réseau coup de main

Madame MENDÈS explique que suite aux élections municipales, le service « Réseau coup de main », association d'insertion qui propose des services à la personne, aux entreprises, aux collectivités et aux associations, demande la désignation d'un membre du conseil municipal pour représenter la ville au sein de son conseil.

Il est proposé de désigner Marielle ERNOULT, Maire Adjointe aux affaires sociales, comme représentante étant donné qu'il s'agit d'un organisme social.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

4) Modification de la représentation de la ville au SMIOCE

Par délibération en date du 30 avril 2014, Madame Angéline FONTAINE a été désignée titulaire pour représenter la ville au sein du SMIOCE. Compte tenu de ses contraintes professionnelles, Madame FONTAINE ne pourra pas être présente à chaque rencontre.

Il est proposé au conseil de nommer Madame Alicia CONTINI titulaire et Madame Angéline FONTAINE en qualité de suppléante.

Monsieur DERAYE souhaiterait connaître le principe de ce syndicat. Madame RIBOUILLARD explique que le SMIOCE s'occupe essentiellement de l'organisation de classes de découverte et de la mise en place de projets pédagogiques construits avec les enseignants. Monsieur BLANCHARD indique que ce syndicat, financé par le Conseil Général, a une activité très importante. Monsieur TARASSI ajoute que le SMIOCE met également des combinaisons de ski à disposition.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

5) Modification de la représentativité de la ville à l'association « Les Compagnons du Marais »

Monsieur EUVERTE explique que par délibération en date du 30 avril 2014, le conseil a désigné Madame Marielle ERNOULT pour représenter la ville au sein de l'association « Les Compagnons du marais », centre d'hébergement et de réinsertion sociale.

Cet organisme a demandé la désignation d'un délégué suppléant.

Il propose au conseil de désigner en qualité de délégué suppléant Madame Alicia CONTINI.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

FINANCES

6) Subvention exceptionnelle

Dans le cadre des actions solidaires organisées par le collège Jules Vallès, une récolte de fonds est organisée pour acheter des fournitures scolaires pour les enfants des favelas du Brésil. La municipalité souhaite soutenir cette action de solidarité en accordant une subvention exceptionnelle de 200€.

Monsieur TARASSI indique que la vidéoconférence organisée entre un lycée français et un lycée de Rio a été une belle réussite. Monsieur DERAYE ajoute que le collège a eu la chance de recevoir pour cette occasion l'ancien joueur de football, Sony Anderson, ainsi qu'un représentant de l'équipe de France de Cécifoot.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

7) Demande de subvention au conseil général des études préalables à la création d'une ZAC

Monsieur HARDIVILLEZ informe le conseil que dans le cadre des études préalables à la création d'une ZAC, la SAO (Société d'aménagement de l'Oise) a recherché les possibilités d'aide au financement de ce projet.

Le conseil général de l'Oise au titre de l'aide départementale aux études préalables d'opérations d'aménagement des espaces recyclage foncier peut subventionner ces études à hauteur de 50% sur une base maximum de 80 000 HT.

Il est demandé au conseil de solliciter le concours financier du conseil général pour la réalisation de ces études à hauteur de 50% sur une base subventionnable de 80 000 € HT.

Monsieur BLANCHARD explique la nécessité d'en faire la demande rapidement avant la dissolution éventuelle du Conseil Général. Il rappelle par ailleurs les réserves du groupe d'opposition sur le projet de ZAC tel qu'il a été présenté. Monsieur DERAYE souhaite savoir si l'opposition municipale sera associée à ce grand projet. Monsieur EUVERTE confirme cette idée et précise que ce projet fera l'objet d'un débat notamment en commission urbanisme. Il explique que le projet est actuellement en phase préliminaire et que de prochaines réunions se tiendront sur ce sujet. Monsieur HARDIVILLEZ confirme que les réunions des commissions municipales pourront permettre un véritable débat sur ce grand projet.

Après en avoir délibéré, le conseil autorise à l'unanimité le Maire à solliciter cette subvention auprès du Conseil Général.

8) Demande de subvention au conseil régional pour la réalisation des études préalables à la création d'une ZAC

Monsieur HARDIVILLEZ explique que la SAO et la ville ont aussi présenté le projet de réalisation d'une ZAC au conseil Régional.

Actuellement, les objectifs territoriaux 2014/2020 sont en cours de définition à la région. Ce projet pouvant être subventionnable, Monsieur HARDIVILLEZ demande au conseil de solliciter le concours financier du conseil régional pour la réalisation des études préalables à la création d'une ZAC au meilleur taux possible.

Après en avoir délibéré, le conseil autorise à l'unanimité le Maire à solliciter cette subvention auprès du Conseil Régional.

9) Décision modificative n°1

Madame MENDÈS explique qu'afin de pouvoir réaliser le branchement électrique d'une antenne de téléphonie dédiée à la ligne SNCF, ERDF demande une participation pour extension de réseau à hauteur de 22 104,86 €.

Cette extension n'a pas été prévue lors de l'élaboration du budget.

Madame MENDES propose au conseil la décision modificative suivante :

Compte 2151/10-00 réseau de voirie	- 22 200
Compte 21534/11-06 participation extension renforcement réseau ERDF	+ 22 200

Monsieur HARDIVILLEZ explique que ces opérations d'extensions de réseaux sont difficilement prévisibles.

Monsieur BLANCHARD aurait souhaité que la demande soit mieux précisée et trouve étonnant de devoir financer cette opération pour le compte de la SNCF. Monsieur EUVERTE explique qu'il s'agit d'un permis de construire imposé par l'Etat, les réseaux appartenant à la commune.

Monsieur DERAYE s'interroge sur la possibilité de pouvoir obtenir une subvention par le SE60 ou la DETR (Dotation d'Equipe ment des Territoires Ruraux). Monsieur HARDIVILLEZ répond qu'il est fort peu probable que le SE60 puisse apporter son concours. De même, Monsieur EUVERTE explique qu'il n'est pas possible d'obtenir la DETR puisque la commune n'est pas considérée comme commune rurale.

Madame DOFFEMOND-BOUWYN souhaiterait savoir si cette opération va être prise sur d'autres travaux. Monsieur HARDIVILLEZ répond qu'il existe une réserve budgétaire qui permet de pouvoir engager ces travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte cette modification budgétaire à l'unanimité.

10) Questions diverses

RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur EUVERTE explique que plusieurs scénarios ont été évoqués depuis un an pour la mise en place des rythmes scolaires. La commune a décidé de s'orienter vers une demande dérogatoire pour augmenter le temps libre. L'écoute et la disponibilité des enfants étant plus importantes le matin, il a été décidé d'imposer 5 matinées de travail scolaire le matin, et de réduire le temps de l'après-midi. Monsieur EUVERTE indique que la proposition d'organiser les temps d'activités extra scolaires par tranches de 1h30 deux après-midi par semaine restait trop contraignante pour mener à bien les activités (temps trop court). Il ajoute que cela posait également un problème de gestion du personnel.

Le décret ministériel du 7/05 offre la possibilité de récupérer les 3 heures sur une demi-journée, ce qui permet une continuité de travail pour les animateurs. La Mairie a alors proposé de compenser les 3 heures de classe du mercredi matin par une après-midi de TAP (autre que le mercredi est différent pour chacun des deux groupes scolaires). Le 2 juin et un conseil d'école commun à l'ensemble des écoles s'est exprimé de façon défavorable au projet de la municipalité. L'Inspection Académique a donné un délai de 15 jours pour permettre aux conseils d'écoles d'approuver le projet. En cas de nouveau refus, la commune se voyait contrainte de revenir sur la première proposition de 45 minutes. Monsieur EUVERTE indique que tous les conseils d'écoles se sont,

séparément prononcés favorablement sur la proposition des 3 heures (le mardi après-midi pour JB Clément et le jeudi après-midi pour J Macé). Il précise qu'il s'agit d'un dispositif expérimental. Monsieur DERAYE souhaiterait savoir si les activités des mardis et jeudis après-midi seront payantes. Monsieur EUVERTE répond que les tarifs resteront inchangés et que la demi-journée de TAP correspondra au mercredi de centre aéré actuel. Monsieur DERAYE considère que l'on passe d'un service public gratuit (école) à un système payant qui est imposé aux familles. Monsieur EUVERTE rappelle que les tarifs de la municipalité sont parmi les plus bas de la région. Il suggère que les familles en difficultés pourront bénéficier des aides sociales. Monsieur BLANCHARD estime qu'il s'agit d'un coût supplémentaire imposé aux familles, même si la participation demandée est faible.

Monsieur DERAYE souhaiterait qu'un bilan soit fait sur la fréquentation des enfants aux activités. Monsieur EUVERTE indique que le dispositif sera suivi de près.

Madame DOFFEMOND-BOUWYN s'interroge sur la participation financière de l'Etat. Monsieur EUVERTE indique que le coût prévisionnel de la mise en place des rythmes scolaires est estimé à environ 150 000€, et qu'une faible participation est apportée par l'Etat (50€ par enfant et par an).

Madame BAYARD souhaiterait savoir si les enfants des écoles Jean-Baptiste Clément se rendront à pied au centre de loisirs. Monsieur EUVERTE explique qu'un bon nombre d'activités pourra être assuré auprès des écoles, ce qui ne nécessitera pas de déplacements.

Monsieur EUVERTE explique que la volonté de la commune est de proposer une qualité d'activités aux enfants et que si le groupe d'opposition a des propositions d'amélioration à faire, il est tout à fait disposé à les entendre.

LISTE DES MARCHÉS

A la demande du groupe d'opposition, il est fait un point sur les marchés en cours :

- Vestiaires stade Thierry Doret : 2 lots infructueux.
 - Lot 3 : modulaires
 - Lot 5 : menuiseries extérieures
- Tonte des espaces verts : Hié Paysage retenue
- Produits d'entretien : 3 lots

Marchés en cours d'analyses :

- Aménagement Boissy (phase 2)
- Illuminations de Noël
- Restauration scolaire
- Infographie : conception et impression

Monsieur DERAYE remercie Monsieur EUVERTE pour ces précisions.

INFORMATIONS TRAVAUX BOISSY

Monsieur HARDIVILLEZ informe que la phase 1 est en cours d'achèvement avec la pose prochaine des poteaux téléphoniques et la réception des fourreaux. Les renseignements sur ces travaux sont consultables sur le site internet de la ville.

MOTION DU GROUPE D'OPPOSITION – Réforme territoriale « découpage des régions »

Monsieur BLANCHARD ne souhaite pas soumettre au conseil la motion présentée par le groupe d'opposition mais considère qu'il est dommage que les élus ne se prononcent pas sur ce sujet. Monsieur EUVERTE approuve l'idée qu'il s'agit d'un sujet important mais sur lequel chacun doit pouvoir s'exprimer librement tout en restant libre de ses opinions. Il évoque la possibilité d'en discuter lors d'une commission municipale qui pourrait présenter une synthèse en réunion de conseil municipal.

Plus aucun conseiller ne souhaitant s'exprimer, Monsieur EUVERTE ferme la séance à 22 H 25.

Le Secrétaire de Séance
Frédéric BETHENCOURT